



Communiqué de presse

Embargo: 12.02.2008, 9:15

20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-0801-30

Working poor : Travailler et être pauvre

Taux de pauvreté en 2006 : au même niveau qu'en 2000

Neuchâtel, 12.02.2008 (OFS) – **Le taux de pauvreté des 20 à 59 ans atteignait 9% en 2006 et 9,1% en 2000. Cette stabilité s'explique en partie par l'évolution du chômage. Le taux de working poor se situait quant à lui à 4,5% en 2006, soit légèrement en dessous de son niveau de 2000. Dans de nombreux cas, le revenu du ménage est inférieur de plusieurs centaines de francs au seuil de pauvreté.**

En 2006, le taux de pauvreté des 20 à 59 ans se montait à 9%, ce qui représente environ 380'000 personnes ou une personne sur onze dans ce groupe de population en Suisse. Ce taux était de 9,1% en 2000, soit un niveau presque similaire à celui de 2006. Il a baissé assez fortement entre 2000 et 2002 en raison de la bonne conjoncture économique pour ensuite remonter entre 2003 et 2006 jusqu'à son niveau du début de la décennie. Cette évolution est due notamment à celle du taux de chômage, qui est passé en trois ans de 1,7% à 3,9%. Le taux de chômage réagit à la conjoncture avec un certain retard.

L'évolution du chômage a une plus grande incidence sur le taux général de pauvreté que sur le taux de working poor ; ce dernier atteignait 4,5% en 2006, contre 5% en 2000. Sont considérés comme working poor les actifs occupés vivant dans un ménage dont le volume cumulé de travail de ses membres représente au moins 36 heures par semaine.

Le léger recul de ce taux observé en 2005 s'explique en partie par le fait que les primes d'assurance-maladie ont enregistré cette année-là leur plus faible progression depuis 2000.

Ces chiffres portant sur les années 2000 à 2006 reposent sur la définition plus détaillée et plus précise du seuil de pauvreté déjà utilisée dans la publication « La pauvreté des personnes en âge de travailler » datant d'avril 2007.

La pauvreté n'est pas la même pour tous

Pour savoir à quel point le revenu des personnes est en dessous du seuil de pauvreté, on calcule ce que l'on appelle l'écart de pauvreté. L'écart de pauvreté moyen chez les personnes en âge de travailler se monte à 79% ; autrement dit le revenu de la population pauvre est en moyenne inférieur de 21% au montant qui est défini comme seuil de pauvreté. Cela veut dire qu'une personne pauvre vivant seule a un revenu inférieur de 460 francs en moyenne au seuil de pauvreté ; dans le cas d'un couple avec deux enfants, la différence se chiffre à 980 francs. Un cinquième de la population pauvre (soit 76'000 personnes environ) a un revenu qui se situe à peine en dessous du seuil de pauvreté. Mais comme le montrent les exemples, il y a souvent plusieurs centaines de francs manquant entre le revenu du ménage et le seuil de pauvreté.

Définitions et source de données

Le minimum social se compose des éléments suivants:

- les coûts du logement (en particulier le loyer), qui doivent se situer dans les prix du marché immobilier local,
- un forfait pour l'entretien qui concerne les principaux postes de dépenses: nourriture, vêtements, chaussures, frais de santé, consommation d'énergie, produits de nettoyage, frais de transport, etc.
- les coûts de la prime cantonale moyenne pour l'assurance-maladie de base.

Le **seuil statistique de pauvreté** (à savoir loyer + prime d'assurance-maladie + forfait pour l'entretien + 100 francs par membre du ménage ayant 16 ans révolus) se monte à 2200 franc pour les personnes vivant seules, à 3800 francs pour les ménages monoparentaux avec deux enfants de moins de 16 ans et à 4650 francs pour les couples avec deux enfants (valeurs moyennes nationales).

Le **seuil statistique de privation monétaire sévère** (à savoir loyer + prime d'assurance-maladie obligatoire + forfait d'entretien) se situe ainsi respectivement à 2100, 3700 et 4450 francs pour les exemples susmentionnés (valeurs moyennes nationales).

Toute personne **âgée de 20 à 59 ans** vivant dans un ménage dont le revenu mensuel, après déductions des cotisations d'assurances sociales (AVS, AI, 2e pilier, assurance-chômage, etc.) et des impôts, se situe en dessous du seuil de pauvreté est considérée comme pauvre.

Dans ce groupe de population, sont considérées comme **working poor les personnes qui travaillent au moins une heure par semaine et vivent dans un ménage disposant d'au moins l'équivalent d'un emploi à plein temps** (autrement dit, le volume cumulé de travail des membres du ménage atteint au moins 90% ou 36 heures par semaine).

L'analyse s'appuie sur les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'enquête de 2006 été réalisée auprès de 48'313 personnes appartenant à la population résidente permanente. 16'085 observations ont pu être utilisées pour la présente analyse. Pour les considérations longitudinales, on a exploité les données des enquêtes réalisées depuis 2000.

Renseignements:

Eric Crettaz, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 32 71 36238

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

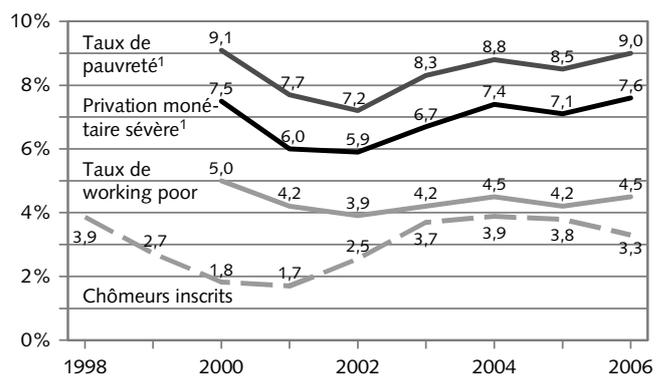
Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 20 - [Situation économique et sociale de la population](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <http://www.news-stat.admin.ch>

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Taux de pauvreté et taux de working poor **G 1**



1 Population de 20 à 59 ans